



Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 21 mai 2025

Objet : Préavis de grève CGT-FAPT pour la journée d'action du 05 juin 2025.

Monsieur le Président,

Des millions de travailleurs ont été en grève et en manifestation en 2023 contre le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, réforme appuyée par le MEDEF dont fait partie notre entreprise et ses dirigeants, et imposée par le 49-3. Le 5 Juin il y aura un vote à l'assemblée il faut respecter la démocratie, près de 70 % de la population soutien l'abrogation.

A La Poste la situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions de travail et d'emploi. La stratégie de La Poste est responsable des conséquences néfastes sur la santé et la vie des postiers, il y a urgence à répondre aux exigences sociales.

Dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle du 5 Juin 2025, pour une hausse des salaires, pour la création d'emplois, la retraite à 60 ans, l'amélioration des conditions de travail, pour le maintien et le développement des services publics, notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du 5 Juin 2025, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du Jeudi 5 Juin 2025 à la prise de service des équipes de nuits au samedi 7 Juin 2025, fin de service des brigades de nuit.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein et des départs anticipés dès 55 ans pour les métiers pénibles :
- Une juste répartition des richesses :
 - avec l'augmentation du point d'indice,
 - la réouverture immédiate des négociations salariales permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, 2000 euros Brut d'entrée de grille et repyramidage des grilles de salaire,

- l'attribution du 13ème mois,
- un véritable dispositif de déroulement de carrière,
- une égalité salariale femme homme sur la base « à travail de valeur égal salaire égal » ;
-
- Des moyens humains à la hauteur des besoins traduits dans un véritable projet d'investissement dans l'emploi :
 - le maintien dans l'emploi des personnels avec des inaptitudes,
 - l'embauche en CDI temps plein des contrats précaires,
 - l'arrêt de la sous- traitance et de l'externalisation de l'activité,
 - le remplacement de tous les départs ;
- L'amélioration des conditions de travail en répondant aux revendications de tous les métiers, de tous les postiers cadres, agents de maitrise, employés;
- Un service public utile, de lien social et de proximité permettant un accès au droit à la communication :
 - L'arrêt de toutes les restructurations,
 - Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité,
 - L'installation des boîtes jaunes au plus près des besoins des usagers,
 - Le retour du J+1,
 - La ré-internalisation de toutes les activités postales,
 - L'acheminement, le traitement et la distribution de tous les objets 6 jours sur 7 avec le droit aux week-ends pour tous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Présent, l'expression de nos salutations distinguées.

La CGT-FAPT

